



**NOTE N°02-99 DU 21 FEVRIER 1999  
AUX BANQUES INTERMEDIAIRES AGREES**

La présente note a pour objet de faire connaître aux banques intermédiaires agréées que, les participants à des manifestations économiques organisées à l'étranger par un ministère ou une institution gouvernementale, peuvent prétendre au bénéfice des indemnités de frais de mission prévues par l'instruction n°22-92 du 10 juin 1992 et de ses textes subséquents.

A cet égard, les banques intermédiaires agréées voudront bien instruire l'ensemble de leur réseau de ce qui précède, notamment que lesdites indemnités de frais de missions ne peuvent être délivrées que par le guichet bancaire domiciliaire de l'opérateur économique concerné d'une part, et d'autre part sur présentation notamment des documents ci-après :

- l'attestation de participation délivrée par le ministère ou l'institution gouvernementale (modèle ci-joint en annexe),
- le passeport,
- le titre de transport, lequel devra être annoté par le guichet bancaire domiciliaire au moment de l'exécution de l'opération de change.

Il demeure entendu que la durée de la mission à prendre en considération pour l'octroi des indemnités correspondantes, est celle mentionnée sur l'attestation établie et délivrée à l'opérateur par le Ministère ou l'institution gouvernementale.

**Le Directeur du Contrôle des Changes  
D. SAIDI**

**ANNEXE A LA NOTE N°02-99 DU 21 FEVRIER 1999  
AUX BANQUES INTERMEDIAIRES AGREES**

**ATTESTATION**

Le (Ministère ou l'institution gouvernementale), atteste par la présente que (dénomination ou raison sociale de l'opérateur économique) est retenu pour participer à (désignation de la manifestation économique) qui doit se dérouler à (désignation de la ville et le pays) du.....au .....

A ce titre,

Mr. ou Mm. (nom, prénom et fonction) est (sont) désigné(s) en tant que délégué(s) représentant de la (désignation ou raison sociale de l'opérateur économique) à la manifestation économique cidessus citée.

La durée de la mission est fixée à (en chiffres et en lettres) jours soit :

- date de départ le .....

- date de retour le .....

La présente attestation qui est délivrée en un exemplaire original unique, est établie aux fins d'exercice par l'un ou (les) intéressé(s) du droit de change au titre des indemnités de frais de mission, conformément aux dispositions de la note de la Banque d'Algérie aux banques intermédiaires agréées n°... /..... 99 du .....